



## Fiche de poste Infirmier de santé au travail

Rédacteur : Mme VANDAMME médecin du travail

### 1. Identification du poste

Infirmier de santé au travail

### 2. Spécificité du poste

Etre titulaire du diplôme d'état infirmier

Etre titulaire de la licence de santé au travail ou obtenir le diplôme une fois en poste par le biais de la formation continue

### 3. Responsable hiérarchique

DRH

### 4. Responsable fonctionnel

Médecin du travail

### 5. Liaisons fonctionnelles

#### 5.1. Interne

- IDE du SSAT
- Médecin du travail
- Assistante médico administrative
- Psychologue du travail
- DRH
- DAM
- Service économique
- Service hygiène
- Service technique
- Laboratoire

#### 5.2. Externe

- IFSI
- Prestataires



<b>Réf</b>		Site CHInA	Page 2 / 2
<b>Fiche de poste</b> <b>Infirmier de santé au travail</b>			

## 6. Contenu du poste : Missions et activités

L'infirmier de santé au travail remplit des missions spécifiques déléguées par le médecin du travail.

- Formation des agents pour la prévention des Troubles Musculo squelettiques dans le cadre de la démarche PRAPSS manutention : en assure la coordination, la référence et l'animation.
- Réalisation d'études de postes
- Visites de service
- Gestion des AES (accident d'exposition au sang)
- Analyse des AT (accidents de travail)
- Gestion des pharmacies de 1<sup>er</sup> secours
- Participation à la pré-rentrée IFSI : élèves AS et IDE
- Participation aux groupes de travail
- Actes infirmiers : prélèvements sanguins, vaccination, prise de tension artérielle, pansements, visiotests, audiogrammes, analyse d'urines, tests dans le cadre du sevrage tabagique
- Campagne annuelle de vaccination antigrippale
- Campagne de vaccination réglementaire (covid)
- Cours pour les étudiants IFSI (AES, risques professionnels)
- Remplacement de la secrétaire lors de ses congés
- Gestion des situations épidémiques (covid, tuberculose, gale, coqueluche, rougeole)
- Réalisation d'entretien infirmier pour le suivi périodique des agents en relation avec le médecin du travail
- Participation à des campagnes de sensibilisation, de prévention.

## 7. Conditions de travail

Horaires : 8h00 – 16h00 du lundi au vendredi

Titulaire du permis B